

Hélène Pons

Lundi 31 mai 2021

Infirmière scolaire

Collège François Verdier

Avenue des Pyrénées

09210 Lézat sur Lèze

☎ 05.61.69.14.05

Objet : Mise en place, reconduction ou modification du PAI de votre enfant.

Références: Bulletin Officiel n°9 du 4 mars 2021

Annexe : **Imprimé du Projet d'Accueil Individualisé**

Madame, Monsieur,

Le Projet d'Accueil Individualisé vise à garantir un accueil et un accompagnement individualisés en structures collectives des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitant des aménagements.

Durant l'année scolaire, votre enfant a/va bénéficié/er d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

La nouvelle circulaire ministérielle stipule que :

➤ Si vous souhaitez la mise en place, la poursuite ou la modification du PAI, vous devez en exprimer la demande auprès du chef d'établissement et fournir les éléments nécessaires à la mise à jour du PAI a minima à chaque rentrée scolaire ; à l'infirmier.

A savoir :

-Une nouvelle ordonnance de moins de 3 mois.

-Une trousse d'urgence avec les matériels nécessaires et les médicaments dont la date de péremption a été vérifiée et couvre la durée de l'année scolaire.

➤ La mise en place ou la modification du PAI nécessite l'expertise du médecin de l'éducation nationale. L'imprimé PAI (en annexe) complété par vos soins et par le médecin traitant (page 4) avec une copie de l'ordonnance est à renvoyer au :

Centre Médico-Scolaire de Pamiers,

14, Rue de Lestang

09100 Pamiers

Tél: 05.61.60.95.88

Courriel: ia09.cmspam@ac-toulouse.fr

Remarque : En l'absence d'une ordonnance valide et/ou d'une trousse d'urgence à jour et si besoin du protocole de conduite à tenir en cas d'urgence à jour, les personnels ne pouvant légalement administrer sans prescription les médicaments, la partie du PAI relative aux soins **ne pourra être mise en œuvre qu'à compter de la fourniture par les responsables légaux, ou le jeune s'il est majeur des éléments demandés.** En cas d'urgence, l'appel du Samu-Centre 15 est nécessaire.

Cordialement

Hélène Pons

